

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 4 FÉVRIER 2019**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 février 2019 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Riota D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 19-02-06
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 19-02-07
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2019
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Approbation des crédits budgétaires pour la réception d'une subvention au service incendie;
 - 5.2. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
 - 5.3. Déclaration citoyenne : urgence climatique;
 - 5.4. Achat d'une boîte à sel à même le surplus accumulé;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 11 mars 2019, 18 h 30, à la salle du conseil.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 19-02-08
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 14 JANVIER 2019

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 14 janvier 2019 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RESOLUTION # 19-02-09
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.85 \$
TOTAL	26.85 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Approbation des crédits budgétaires pour la réception d'une subvention au service incendie.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Métis-sur-Mer a reçu une subvention de la fondation John R. McConnell Foundation d'un montant de 100 000 \$ pour la mise à jour de certains équipements et de certaines formations à son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-33 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux affectations nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les affectations des sommes reçues non-prévues doivent faire l'objet d'une approbation du conseil;

POUR CES MOTIFS

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'affecter le montant reçu aux comptes budgétaires suivants :

Revenus :

01 23122 000 – Sécurité incendie – fondation : 100 000 \$

Dépenses :

02 22000 643 – *Équipements et vêtements – fondation : 70 000 \$

02 22000 649 – *Entraînement – fondation : 30 000 \$

5.2 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adopter une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et demande au directeur général ainsi qu'au directeur des travaux publics de remettre la politique à tous les employés de la municipalité et d'en faire le suivi

5.3 Déclaration citoyenne : urgence climatique.

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a déjà mis en oeuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement.

POUR CES MOTIFS :

Une résolution a été adoptée par la Ville pour :

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer s'engage, à travers les actions de son plan de gestion des matières résiduelles, à analyser la mise en place de diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer invite les différentes industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

QUE la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

5.4 Achat d'une boîte à sel à même le surplus accumulé.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'acheter un épandeur à sel en inox pour un montant de 9 850 \$ plus taxes à Pièces d'auto Rimouski Inc. Cet équipement sera acheté avec l'excédent accumulé non-réservé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions, aucun citoyen n'assiste à cette séance.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 11 mars 2019, à 18h30 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 19-02-10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h33.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier